Compte-Rendu du CDAS du 19 novembre 2020

Au vu du contexte sanitaire, cette réunion s'est déroulée en audio-conférence.

Pour Solidaires Finances 35, étaient présentes les titulaires Valérie Bardeau et Laurence Caillard (DGFIP), absente excusée Alexandrine Morellec (Douanes) et en tant que suppléante Karine Morin (DGFIP).

Le président du CDAS, Jean-Yves Le Gall a ouvert la séance à 14 heures.

À l'ordre du jour, figuraient les points suivants :
– Approbation du procès-verbal du CDAS du 4 juin 2020
– Restauration
– Arbre de Noël
– Bilan CAL 2020
– Questions diverses

Une déclaration liminaire et une motion intersyndicale Solidaires Finances 35 et CGT Finances 35 ont été lues en début de séance. Ces deux documents sont disponibles en pièces jointes.

_
Le PV n'appelant aucune observation a été approuvé à l'unanimité.

Restauration

Les restaurants du Turgot et de Magenta de Rennes ont repris leur fonctionnement selon le mode classique tout en respectant le protocole sanitaire : distanciation physique.utilisation de gel hydro alcoolique, plages horaires élargies, nettoyage des surfaces par les convives après chaque repas...
De plus, le restaurant de Rennes Magenta a élargi ses formules de vente à emporter ; la salle des Champs Libres est utilisée à usage unique pour les convives du restaurant Magenta.

Les commandes de tables et de chaises pour la terrasse de Magenta et de plateaux pour le Turgot sont repoussées à 2021.
L'achat d'un TPE pour le site de Magenta a été fait ; le logiciel de caisse arrive en fin de support et cette dépense est à prévoir pour début 2021.

Sur le site de Redon, les frais de restauration ont été pris en charge jusqu'en juin jusqu'à la signature d'une convention temporaire avec un restaurant de la commune.
Ainsi, nos collègues redonnais déjeunent pour 3 euros ; la DRFIP participe pour 14 euros/repas).
Avant la crise sanitaire, ils pouvaient déjeuner au centre hospitalier grâce à la convention signée avec l'hôpital de Redon et la DRFIP.
Avec la création en 2022 d'une cellule d'appui SPF composée de 45 agents, la situation sera repensée, Redon comptabilisera en effet, environ 80 agents.

Pour les agents qui ne disposent pas de restauration collective ou si celle-ci est suspendue, ils peuvent prétendre à une indemnité de repas de 17,50 euros par jour et par repas, sous condition de présentation de justificatifs.
Cette mesure est applicable depuis le début du confinement, le 17 mars dernier et elle vaut jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Solidaires Finances 35 fait part de sa crainte sur le montant de la participation financière d'équilibre* pour l'an prochain.

* La participation financière d'équilibre est destinée aux restaurants en situation de difficulté de trésorerie (impossibilité d'honorer toutes les factures du prestataire de restauration, reconstitution du fonds de roulement de l'association,…). L'association de gestion du restaurant, via la direction locale, doit solliciter la Direction Générale (bureau RH2C) afin d'obtenir cette participation.
Pour apporter une précision supplémentaire, la participation financière pour l'association AGRIR , association bénévole gestionnaire du Restaurant Magenta, se trouve amputée de 36 147 euros pour les années 2018/2019) appliquée par le Secrétariat Général.

La plupart des restaurants administratifs ne peuvent fonctionner sans cette aide annuelle qui est calculée sur la fréquentation de l'année précédente.
La subvention risque d'être plus faible.
Solidaires demande que 2020 soit considérée comme année blanche sinon les restaurants administratifs se retrouveront en grande difficulté de fonctionnement, voir de fermeture.

Pour info, le restaurant Rennes Magenta enregistre une baisse de 2084 couverts en 2020 par rapport à 2019.
Concernant le Turgot, le chiffre n'est pas connu mais il est certain que la baisse est certainement aussi significative (plus de formations sur le site en autre explication).,
Crise sanitaire et télétravail en sont pour partie l'explication : Mr Le Gall apporte une information générale sur le nombre de télétravailleurs : sur 1050 agents, 650 sont en présentiels soit un pourcentage de 40 % en télétravail !

Au vu du contexte actuel, nous demandons également que la subvention interministérielle de 1,27 euro. par repas des agents dont l'indice majoré est égal ou inférieur à 466 soit augmentée et que les agents qui ont un indice légèrement supérieur à 466, aient droit à la subvention de 1,27 euro
La CGT demande une revalorisation des titres-restaurants.

Arbre de Noël

Au vu de la crise sanitaire, le spectacle de Noël qui devait se dérouler au Triangle le 9 décembre prochain, a été annulé.

CAL (crédits d'actions locales) 2020

La plupart des activités, des sorties ont été réglées et pourront donc être reportées sur 2021.
En effet, notre grande inquiétude était que le crédit d'actions locales ne soit pas utilisé dans son intégralité pour 2020 et soit perdu, car non reportable l'année suivante.
Ce n'est pas le cas ; les actions sont réglées et pourront donc se dérouler en 2021 et ce, sans toucher au CAL 2021.
Les coupons-sport vont être adressés dans les prochaines semaines, les collègues qui ont demandé à bénéficier d'ateliers cuisines ont déjà reçu leurs bons.
Les retraités vont bénéficier pour 2020 de chèques vacances : il s'agit de 136 bénéficiaires qui devaient participer à une sortie qui a été annulée.

Nathalie Bouzennoun, déléguée des services sociaux, propose d'utiliser le budget restant dans l'abonnement d'un site en ligne pour du soutien scolaire.
Solidaires 35/CFDT vote contre, la CGT, pour (uniquement parce que cette proposition ne sera pas pérennisée).
Pour départager, Mr Le Gall vote pour en précisant à l'attention de Solidaires, qu'il sera attentif pour 2021 à ce que l'action sociale élargisse son champ d'actions aux autres agents ou retraités.

Solidaires tient aussi à dénoncer l'amputation du CAL avec une réserve budgétaire retenue de 6 % sur 2020 ; pour 2019, 2 % avait été retenue au lieu des 5 % prévus initialement.

Solidaires estime que cette réserve effectuée est inadmissible d'autant plus dans le contexte sanitaire actuel.

La CGT demande à nouveau d'avoir une vision détaillée : qui sont-ils, combien, leurs souhaits, leurs situations afin de mieux cibler les propositions qui pourront leur être faites.

En fin de séance, Nathalei Bouzennoun nous indique qu'une présentation de la réforme sera faite début 2021, sans doute avec pour perspective une régionalisation d'appui.
Nous en saurons plus au prochain CDAS.

Pour Solidaires Finances 35 , les représentants au CDAS : Valérie BAUGARD , Laurence CAILLARD, Alexandrine MORELLEC, Karine MORIN